

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail en date du 08/02/2017 portant nomination de Monsieur Lionel OBADIA au poste de Responsable du département Sciences humaines et Sociales (SHS) au sein de la Direction des Opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur *Lionel OBADIA, Responsable du département Sciences humaines et Sociales (SHS)* au sein de la Direction des opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents et les personnalités extérieures intervenant pour le département *Sciences humaines et Sociales (SHS)* au sein de la Direction des opérations scientifiques ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents et des personnalités extérieures intervenant pour le département *Sciences humaines et Sociales (SHS)* au sein de la Direction des opérations scientifiques dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR votée au conseil d'administration du 23 novembre 2017.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 07/10/2019.

Paris, le 07/10/2019

Original signé